



Distr.
RESTREINTE

A/AC.25/SR.271
20 novembre 1951

ORIGINAL: FRANCAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZIEME SEANCE
Tenue à l'Hôtel de Crillon, Paris,
le mardi 20 novembre 1951, à 10 heures.

SOMMAIRE

- Projet de rapport au Secrétaire général.

PRESENTS

<u>Président:</u>	M. PALMER	Etats-Unis d'Amérique
<u>Membres:</u>	M. MARCHAL	France
	M. ARAS	Turquie
<u>Suppléants:</u>	M. BARCO	Etats-Unis d'Amérique
	M. de NICOLAY	France
	M. TEPEDELEN	Turquie
<u>Secrétariat:</u>	M. de AZCARATE	Secrétaire principal

PROJET DE RAPPORT AU SECRETAIRE GENERAL

Le PRESIDENT ouvre la discussion sur le projet de rapport préparé par le Secrétariat.

M. ARAS (Turquie) n'a pas d'objection à formuler au sujet de la partie du rapport consacré à un exposé historique de l'activité de la Commission depuis son dernier rapport périodique.

En ce qui concerne la seconde partie qui a trait aux travaux de la conférence de Paris, il croit nécessaire d'y faire figurer le texte in-extenso des propositions formulées par la Commission, et d'expliquer comment l'évolution de la situation dans le Moyen-Orient a conduit la Commission à élaborer les propositions qu'elle a soumises aux Parties et les explications qu'elle leur en a données. Il est une autre question qui mérite d'être abordée dans le rapport car si elle n'a pas trait à l'application de la résolution de l'Assemblée générale définissant la tâche de la Commission, elle n'en est pas moins fort importante pour l'action des Nations Unies dans le Moyen-Orient. Il s'agit en l'occurrence de la question de la coordination de l'activité des organismes des Nations Unies dans cette région. Comme les membres de la Commission l'ont expliqué au Secrétaire général lors de la visite de celui-ci à Jérusalem, cette coordination est insuffisante, les contacts et la liaison existant entre ces divers organismes ayant un caractère plutôt informatif.

Enfin, la Commission devra terminer son rapport en présentant des conclusions, et le représentant de la Turquie insiste pour qu'elle le fasse dans un esprit réaliste. Il sera donc indispensable de souligner que l'évolution de la situation en Palestine et les travaux de la Conférence de Paris ont fait ressortir le caractère interdépendant de la question de Palestine et de la situation générale du Moyen-Orient, et demander à l'Assemblée générale de tenir dûment compte de ces réalités lorsqu'elle prendra une décision concernant l'action future des Nations Unies au sujet de la question de Palestine. Enfin, tout en soulignant l'importance du facteur temps dans le règlement des différents problèmes en suspens entre les Parties, la Commission se doit d'insister sur l'urgence qu'il y a à apporter une solution au problème des réfugiés.

M. MARCHAL (France) croit nécessaire de se mettre d'accord le plus tôt possible sur les conclusions et les recommandations que la Commission pense

insérer dans son rapport. Il lui paraît essentiel d'accorder une place importante aux résultats des travaux de la Conférence de Paris, car il est convaincu pour sa part que tout accord qui pourrait ultérieurement intervenir entre les Parties se fera sur la base des propositions présentées par la Commission à l'occasion de cette conférence.

Comme le Président et le représentant de la Turquie, il estime que les résolutions de l'Assemblée générale de l'an dernier et des années antérieures ne répondent plus aux exigences des réalités présentes, et que l'évolution de la situation ne permet plus une application littérale de ces résolutions. La Commission devrait donc indiquer, dans son rapport que les propositions qu'elle a soumises aux Parties représentent une adaptation des résolutions de l'Assemblée générale aux circonstances réelles du moment.

Quant à l'avenir de la Commission elle-même, et à la représentation des Nations Unies en Palestine, le représentant de la France ressent profondément la nécessité d'une réorganisation de cette représentation et d'une meilleure coordination des activités des différents organismes des Nations Unies dans le Moyen-Orient. Cependant, il lui paraît difficile d'exprimer son sentiment à cet égard autrement que sur le plan des généralités car ce sont là des considérations qui mettent en jeu les autres organismes des Nations Unies dans le Moyen-Orient. Les membres de la Commission pourraient toutefois expliquer la situation à leurs délégations nationales respectives à l'Assemblée générale, et ces dernières pourraient alors se concerter sur la ligne de conduite à adopter lors du prochain débat relatif à la question de Palestine, et sur l'opportunité de formuler des recommandations plus concrètes.

Le PRÉSIDENT estime lui aussi que ces questions devraient être traitées par les délégations nationales à l'Assemblée générale des pays représentés à la Commission qui dans son rapport formulerait des observations d'ordre général. La délégation des Etats-Unis est convaincue que pour atteindre à plus d'efficacité, la représentation des Nations Unies dans le Moyen-Orient doit être modifiée. Cependant, elle est tout aussi convaincue que le problème des réfugiés appelle une solution immédiate, car il est indéniable que l'on ne peut envisager de stabilité dans le Moyen-Orient tant que cette question n'aura pas été réglée de façon satisfaisante. C'est un point sur lequel la Commission a le devoir d'insister dans son rapport au Secrétaire général.

M. ARAS (Turquie) demande si avant de terminer son rapport, la Commission n'aura pas un nouvel échange de vues avec l'Office de secours et de travaux, et peut-être aussi avec le Chef d'Etat-major de l'organisation de surveillance de la Trêve.

Le PRESIDENT croit qu'en effet des échanges de vues avec l'Office de secours et de travaux seront nécessaires mais seulement une fois que les deux organismes auront terminé leur rapport. Il estime lui aussi qu'une conversation avec le Général Riley serait opportune mais se demande s'il ne serait pas préférable d'avoir avec celui-ci un échange de vues officieux.

M. MARCHAL (France) estime lui aussi que des échanges de vues avec l'Office de secours et de travaux et avec le Général Riley apporterait une contribution utile aux travaux de la Commission.

Insistant sur l'importance que revêtent les conclusions que la Commission va présenter dans son rapport, il pense qu'il faudrait rédiger sans tarder un premier projet de conclusions qui servirait de base de discussion. Il suggère, étant donné le rôle de la délégation des Etats-Unis dans l'élaboration des propositions de la Commission au moment de la conférence, que cette délégation élabore en collaboration avec le Secrétariat ce premier projet de conclusions qui sera discuté et peut-être modifié ou développé une fois que la Commission aura eu des conversations avec l'Office de secours et de travaux et avec le Général Riley.

Après un échange de vues, il est décidé que le Secrétariat, après avoir recueilli les suggestions des membres de la Commission, mettra au point un premier projet de conclusions qui servira de base de travail.

Il est en outre décidé que les délégués suppléants se réuniront en un Groupe de travail pour procéder à la mise au point de l'exposé historique qui constitue la première partie du rapport et qui relate l'activité de la Commission depuis son dernier rapport périodique.

La séance est levée à 12 h. 15